



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 20	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Yoann HEMON, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN,

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nathalie PICAUD à Marie-Pierre PICAUT
Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
David L'HINGUERAT à Mikaël MARZIN
Karine LE NET à Didier LE GAILLARD
Morgane LE TOHIC à Franck LORIC
Patrice LE BLAY à Yoann LE FICHER

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Simon LE METAYER

Secrétaire de séance : Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mai 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Échange de parcelles – Consorts LAMOUR & la commune
Délibération n°2026_47
Nom.Actes (3.5)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'accord écrit des Consorts LAMOUR en date du 23/12/2025 ;

Considérant que la commune de Moréac s'inscrit dans une démarche de requalification et de développement du centre-bourg, notamment à travers le projet d'aménagement du cœur de bourg et la réhabilitation de l'ancien presbytère ;

Considérant que la maîtrise foncière constitue un préalable nécessaire à la mise en œuvre de ces projets d'aménagement d'intérêt général ;

Considérant que l'échange de parcelles avec les Consorts LAMOUR permet d'améliorer l'organisation foncière du secteur concerné et de faciliter la réalisation des futurs aménagements communaux ;

Considérant que cette opération foncière présente un intérêt pour les deux parties ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Franck LORIC, adjoint délégué à l'aménagement, au foncier et à l'urbanisme présente le rapport suivant :

Dans le cadre du projet d'aménagement du cœur de bourg et de la réhabilitation de l'ancien presbytère, la commune de Moréac souhaite procéder à un échange de parcelles avec les Consorts LAMOUR.

Cette opération foncière prend la forme d'un échange de parcelles entre les Consorts LAMOUR et la commune de Moréac. Elle permettra de rationaliser l'organisation foncière du secteur concerné et de faciliter la mise en œuvre des futurs aménagements liés à la requalification du centre-bourg.

Parcelles cédées par les Consorts LAMOUR à la commune :

- AB n°1053 d'une superficie de 24 m² ;

Parcelles cédées par la commune aux Consorts LAMOUR :

- AB n°1048 d'une superficie de 24 m².

Après échanges entre les parties, un accord est intervenu sur les conditions de cet échange foncier.

Les frais d'acte et de notaire liés à cet échange seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'échange de parcelles entre les Consorts LAMOUR et la commune de Moréac selon les modalités exposées ci-dessus et conformément au plan cadastral ci-annexé identifiant les parcelles concernées ;
- **DE DIRE** que les écritures patrimoniales correspondantes seront réalisées sur le budget communal ;
- **DE PRÉCISER** que les frais d'acte et de notaire seront à la charge de la commune ;
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document au présent échange foncier ;

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260609-DEL_47_ECHANGE-DE

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 5 juin 2026*

*Tristan CAMPS
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

